



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est tenue le
lundi 12 août 2019 à la salle du Conseil municipal du Centre F.P. Adams à 18h30.**

Étaient présents : Mme Chantal Lebel
MM. Lucien Leblanc
Francis Levesque
Bertrand Breton
David Ferguson

Était absent : M. Roger McGrath

Quorum : le quorum est constaté.

M. François Boulay, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 2019 - 08 - 001 Lecture et acceptation de l'ordre du jour

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal du 08 juillet 2019
4. Suivi du procès-verbal
5. Administration
 - 5.1. Liste des comptes payés - juillet 2019
 - 5.2. Présentation des comptes à payer - juillet 2019
 - 5.3. Rapport de trésorerie - juillet 2019
 - 5.4. Affaires courantes
6. Rapport d'activités du maire et des conseillers
 - 6.1. Rapport d'activité du maire
 - 6.2. Rapport d'activité des conseillers
7. Correspondance
 - 7.1. Raid international Gaspésie 2019
 - 7.2. Société Alzheimer GÎM Demande de soutien financier
8. Emprunt réfection chemin Sillars – Augmentation de la dépense autorisée
9. Emprunt réfection chemin Sillars – Adjudication
10. Fermeture Compte Desjardins Folio 129
11. Bouffard Sanitaire Proposition budgétaire 2020
12. ADMQ Colloque de zone 2019
13. Croix Rouge Canadienne – Entente de service aux sinistrés
14. Dos d'âne chemin Kempt
15. Varia
 - 15.1. Entente intermunicipale RSE / Escuminac
 - 15.2. Anciens modules de jeux / Glissades
 - 15.3. Loisirs Avignon Centre / Activité d'automne
 - 15.4. Inspection municipale
16. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par M. Lucien Leblanc

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 12 août 2019 soit accepté tel que modifié.

2019 - 08 - 002 Période de questions

Quinze (15) citoyens sont présents.

M. Robert Bourdages dépose à l'attention du conseil municipal une lettre et une pétition relative à l'enlèvement des dos d'ânes récemment installés sur le chemin Kempt aux abords du Centre F. P. Adams.

Des citoyens présents et en accord avec la pétition présentent leurs arguments.

D'autres citoyens en accord avec l'installation des dos d'âne font également valoir leurs points de vue.

En conclusion, l'ensemble des intervenants, y compris le conseil municipal est d'accord sur le point que la vitesse des véhicules sur le chemin Kempt est un enjeu de sécurité publique.

M. François Boulay, maire, remercie l'ensemble des citoyens présents et leur assure l'écoute du conseil municipal.

Résolution n° 2019 - 08 - 003 Adoption du procès-verbal du 08 juillet 2019

Il est PROPOSÉ par M. Bertrand Breton

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 08 juillet 2019 soit adopté tel que présenté.

2019 - 08 - 004 Suivi du procès-verbal

Le suivi des procès-verbaux est présenté, discuté et réglé.

2019 - 08 - 005 Administration

2019 - 08 - 005 - 1 Liste des comptes payés - juillet 2019

Les comptes payés au mois de juillet 2019 sont révisés et acquiescés.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
ROBERGE VACUUM EXCAVATION	517.39
SERGE OUELLETTE	80.84
ARPO - GROUPE CONSEIL	16 727.71
ASSOCIATION DES CHEFS SÉCURITÉ INCENDIE	626.61
BOUFFARD SANITAIRE INC.	1 042.20
BOURQUE, DUPÉREÉ, SIMARD & ASSOCIÉS	4 024.13
CLAUDINE RIEL	51.73
DONALD LEBOURQUE	210.00
ENTREPRISES ARMAND LAGACÉ & FILS INC.	9 360.11
GARVEX PROTECTION INC.	28.74
JEAN-LUC LANDRY	60.00
J.N.SAVOIE CIE LTÉE	218.58
KENT	300.35
MRC D'AVIGNON	374.42
RPM MARINE & ENGINE REPAIR INC.	16.86
VILLE DE CARLETON-SUR-MER	750.00
BOUFFARD SANITAIRE INC.	798.58
DONNA LÉVESQUE	142.22
HERVÉ ESCH	39.13
PASCAL MARTEL	18.43
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	11 952.30
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	4 430.05
FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	478.08
FRANÇOIS BOULAY	488.19
SERGE OUELLETTE	65.36
DONNA LÉVESQUE	84.60
PASCAL MARTEL	18.43
BOUFFARD SANITAIRE INC.	1 082.78
DONNA LÉVESQUE	14.30
HERVÉ ESCH	14.30
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	4.05

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
MRC D'AVIGNON	370.42
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE	1 056.01
SERGE OUELLETTE	80.41
BELL MOBILITÉ	101.71
HYDRO-QUEBEC	238.33
LA CAPITALE	222.87
TELUS	227.55
VISA DESJARDINS AFFAIRES	601.31
PETITE CAISSE	54.60
CAISSE DESJARDINS VALLÉE DE LA MATAPÉDIA	60.96
Total payé	57 034.64

Résolution n° 2019 - 08 - 005 - 2 Présentation des comptes à payer - juillet 2019

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE les comptes suivants soient payés :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE INC.	1 527.15
ARMAND AUTOMOBILE Entretien véhicule	80.42
ARPO - GROUPE CONSEIL Surveillance Sillars	12 017.19
BOUFFARD SANITAIRE INC.	521.10
CLAUDINE RIEL	103.46
DONALD LEBOURQUE	195.00
ENGLOBE	9 131.89
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	776 811.09
EXCAVATION, SERVICES TECHNIQUES LM INC.	1 311.00
GARVEX PROTECTION INC.	202.30
JEAN-GUY CYR INC.	936.88
J.M.ARSENAULT	431.09
J.N.SAVOIE CIE LTÉE	45.93
KANGOROO	8 459.71
KENT	1 035.70
LAURENTIDES RE/SOURCES INC.	86.51
MIKO T-SHIRTS & CAPS	51.75
RPM MARINE & ENGINE REPAIR INC.	20.70
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE	2 530.80
SÉTIC - LOUIS PASCAL LAFOREST	1 791.54
VISA-DESJ VISA DESJARDINS AFFAIRES	809.24
Total à payer	818 100.45

Je, soussigné, Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier, atteste en vertu du présent certificat, que la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est dispose des crédits suffisants pour payer le total inscrit sur la liste des comptes à payer pour approbation au 12 août 2019.

Hervé Esch

Directeur général et secrétaire-trésorier

2019 - 08 - 005 - 3 Rapport de trésorerie - juillet 2019

Le rapport de trésorerie est présenté.

Solde d'ouverture juillet 2019 112 146.56

Revenus 45 805.41

Taxes municipales		26 548.82
Transferts reçus		19 097.59
Autres revenus		159.00
<i>Dépenses</i>		- 56 760.89
Fournisseurs		27 197.39
Salaires et cotisations		29 352.54
Autres dépenses		150.00
Frais bancaires		60.96
Solde de clôture	juillet 2019	101 191.08
Évolution	juillet 2019	- <u>10 955.48</u>

2019 - 08 - 005 - 4 Affaires courantes

Aucun point n'est soulevé.

2019 - 08 - 006 Rapport d'activités du maire et des conseillers

2019 - 08 - 006 - 1 Rapport d'activité du maire

M. François Boulay, maire, fait une mise à jour sur les dossiers suivants :

- Inspection municipale ;
- Dos d'âne chemin Kempt ;
- Barrage de castor.

2019 - 08 - 006 - 2 Rapport d'activité des conseillers

Aucun point n'est soulevé.

2019 - 08 - 007 Correspondance

Résolution n° 2019 - 08 - 007 - 1 Raid international Gaspésie 2019

CONSIDÉRANT QUE le parcours du Raid international Gaspésie passera sur le territoire de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est le 13 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis au Ministère des Transports du Québec exige une résolution d'appui de la part de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Lucien Leblanc

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est donne son appui au Raid international Gaspésie en autorisant l'organisation et les coureurs à utiliser les routes sur son territoire et autorise les mesures de sécurité prévues afin de ralentir la circulation et d'assurer la sécurité de tous.

Résolution n° 2019 - 08 - 007 - 2 Société Alzheimer GÎM Demande de soutien financier

CONSIDÉRANT QUE la demande de soutien financier de la Société Alzheimer Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est fasse un don de cinquante dollars (50,00 \$) à la Société Alzheimer Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Résolution n° 2019 - 08 - 008 Emprunt réfection chemin Sillars – Augmentation de la dépense autorisée

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 2018-004 ordonnant des travaux de 940 794 \$ et décrétant un emprunt de 846 715 \$ à cette fin a été adopté par le conseil lors de la séance du 27 août 2018 ;

CONSIDÉRANT QU' un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Lucien Leblanc

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le dernier paragraphe de l'article 3 du règlement n° 2018-004 soit remplacé par le suivant :

Pour l'exécution des travaux décrétés au présent règlement, y compris tous les frais incidents, le conseil municipal décrète une dépense n'excédant pas la somme de neuf cent quarante mille huit cents dollars (940 800 \$).

2019 - 08 - 009 Emprunt réfection chemin Sillars – Adjudication

Résolution n° 2019 - 08 - 009 - 1 Soumission pour émission de billets

Date d'ouverture : 12 août 2019 Nombre de soumissions : 3
Heure d'ouverture : 14 h Échéance moyenne : 4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec Date d'émission : 19 août 2019

Montant : 846 700 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud Est a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 août 2019, au montant de 846 700 \$;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19)* ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1)* et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

74 700 \$	2,00000 %	2020
76 800 \$	2,00000 %	2021
78 900 \$	2,05000 %	2022
81 000 \$	2,10000 %	2023
535 300 \$	2,15000 %	2024

Prix : 98,53400 Coût réel : 2,50932 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

74 700 \$	2,55000 %	2020
76 800 \$	2,55000 %	2021

78 900 \$	2,55000 %	2022
81 000 \$	2,55000 %	2023
535 300 \$	2,55000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,55000 %

3 - CD VALLEE DE LA MATAPEDIA

74 700 \$	2,83000 %	2020
76 800 \$	2,83000 %	2021
78 900 \$	2,83000 %	2022
81 000 \$	2,83000 %	2023
535 300 \$	2,83000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,83000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud Est accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 19 août 2019 au montant de 846 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2018-004. Ces billets sont émis au prix de 98,53400 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Résolution n° 2019 - 08 - 009 - 2 Concordance

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 846 700 \$ qui sera réalisé le 19 août 2019

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est souhaite emprunter par billets pour un montant total de 846 700 \$ qui sera réalisé le 19 août 2019, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt n° 2018-004	Pour un montant de : 846 700 \$
------------------------------------	------------------------------------

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7)*, pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2018-004, la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 août 2019 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 février et le 19 août de chaque année ;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère) ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	74 700 \$
2021.	76 800 \$
2022.	78 900 \$
2023.	81 000 \$
2024.	83 300 \$ (à payer en 2024)
2024.	452 000 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2018 004 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 août 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Résolution n° 2019 - 08 - 010 Fermeture Compte Desjardins Folio 129

CONSIDÉRANT QUE le compte bancaire n° 3381290 auprès de la Caisse Desjardins de la vallée de la Matapédia est devenu inutile ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est procède à la fermeture du compte n° 3381290 auprès de la Caisse Desjardins de la vallée de la Matapédia.

Résolution n° 2019 - 08 - 011 Bouffard Sanitaire Proposition budgétaire 2020

CONSIDÉRANT la proposition budgétaire de Bouffard Sanitaire pour la cueillette et le transport des matières non recyclables pour l'exercice financier 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est accepte la proposition budgétaire de Bouffard Sanitaire pour l'exercice financier 2020.

Résolution n° 2019 - 08 - 012 ADMQ Colloque de zone 2019

CONSIDÉRANT le colloque de zone 2019 de l'Association des Directeurs municipaux du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Bertrand Breton

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents

QUE M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à participer à ce colloque.

Résolution n° 2019 - 08 - 013 Croix Rouge Canadienne – Entente de service aux sinistrés

CONSIDÉRANT l'entente de service aux sinistrés proposée par la Croix Rouge Canadienne ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est accepte cette entente ;

QUE M. François Boulay, maire et M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier soient habilités à signer cette entente au nom de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est.

2019 - 08 - 014 Dos d'âne chemin Kempt

Le point sera étudié en réunion de travail.

2019 - 08 - 015 Varia

2019 - 08 - 015 - 1 Entente intermunicipale RSE / Escuminac

Le point sera étudié en réunion de travail.

2019 - 08 - 015 - 2 Anciens modules de jeux / Glissades

Le point sera étudié en réunion de travail.

2019 - 08 - 015 - 3 Loisirs Avignon Centre / Activité d'automne

Le point sera étudié en réunion de travail.

2019 - 08 - 015 - 4 Inspection municipale

Le point sera étudié en réunion de travail.

Résolution n° 2019 - 08 - 016 Levée de l'assemblée

À 20h40, Mme Chantal Lebel propose de lever la séance.
Accepté.

François Boulay
Maire

Hervé Esch
Directeur général,
Secrétaire-trésorier